

DECRET D/2013/ 1104 /PRG/SGG

PORTANT MODIFICATION DU DECRET D/2011/008/PRG/SGG DU 06 JANVIER 2011
PORTANT NOMINATION D'OFFICIERS GENERAUX ET D'OFFICIERS SUPERIEURS
AUX POSTES DE COMMANDEMENT DE L'ARMEE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu La Constitution ;

Vu la Loi L/2001/029/AN du 31 décembre 2001 portant Principes Fondamentaux de
Création, d'Organisation et de Contrôle des Structures des Services Publics ;

Vu le Décret D/2011/159/PRG/SGG du 24 mai 2011 portant Attributions et Organisation du
Ministère Délégué à la Défense Nationale ;

Vu le Décret D/2011/008/PRG/SGG du 6 janvier 2011 portant Nomination d'officiers
Généraux et d'Officiers Supérieurs aux postes de Commandement de l'Armée ;

Vu les Décrets D/2012/N° 109/PRG/SGG du 5 Octobre 2012, portant Remaniement partiel du
Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Le Commandant Naby B52 Camara, Coordinateur de la Garde
Présidentielle, est mis à la disposition de l'Etat Major de l'Armée de Terre ;

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures prend
effet à compter de la date de signature, sera enregistré et publié au journal
Officiel de la République.

Conakry, le 30 MAI 2013


Pr Alpha CONDE